login formation professionnelle SA

Code de conduite – Code of Conduct

Version : octobre 1, 2022

1. Nos principes et nos valeurs

En tant que société du groupe CFF, login est tenue de partager des valeurs communes avec les CFF. Conformément avec les codes de conduite des actionnaires de login, le présent code de conduite définit les règles à observer pour adopter un comportement correct dans la sphère professionnelle. Nos actions doivent respecter les exigences légales ainsi que des principes éthiques élevés.

Adopté par le Conseil d'administration, le présent code de conduite reprend les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies[1]. Nous nous engageons tous, en tant que collaborateurs de login, à considérer les règles définies dans le présent code de conduite comme la base de chacune de nos actions au quotidien. Nous nous portons ainsi garants de la sécurité, de la qualité et des principes de développement durable dans l'intérêt de notre clientèle, garantissons un environnement de travail intègre tout en promouvant et protégeant la bonne réputation de login ainsi que ces actionnaires.

Nous attendons de nos partenaires commerciaux qu'ils partagent ces valeurs et veillent au respect des principes figurant dans le présent code de conduite dans le cadre de leurs propres activités.

2. Notre comportement

2.1. Gestion des relations humaines

- **Protection de la personnalité :** nous adoptons un comportement honnête, loyal et respectueux à l'égard de nos collègues. Nous protégeons la personnalité des collaborateurs et ne tolérons pas la moindre exclusion.
- **Discrimination, mobbing et harcèlement :** nous offrons à tous nos collaboratrices et collaborateurs l'égalité des chances dans leur développement professionnel. Nous ne tolérons aucune discrimination, aucun harcèlement d'ordre sexuel ou personnel et aucune insulte à l'encontre de collaboratrices, de collaborateurs, de client·e·s, de fournisseurs ou de partenaires commerciaux, pour motifs de genre, de race, de religion, d'âge, d'origine, d'orientation sexuelle, de handicap ou d'appartenance à un mouvement politique ou syndical.
- **Santé et directives relatives à la loi sur le travail :** nous protégeons la santé de nos collaborateurs. Nous observons les prescriptions légales et les règles applicables en la matière et offrons des conditions de travail irréprochables à notre personnel.

2.2. Gestion de la sécurité

- **Protection et prévention :** nous donnons toujours la priorité à la sécurité des personnes. Outre la protection prioritaire accordée à nos collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires commerciaux, nous protégeons également nos ouvrages, installations, bâtiments et dispositifs. Nous veillons à éviter les dommages par un comportement attentif à la sécurité et au risque en toutes circonstances.
- **Directives en matière de sécurité :** la sécurité est l'une de nos priorités majeures. Nous respectons les prescriptions et standards applicables en matière de sécurité.

2.3. Gestion des informations

- **Confidentialité :** nous ne transmettons à des tiers aucune information confidentielle au sujet de login, des actionnaires, de leurs clients, de leurs fournisseurs et de leurs partenaires commerciaux.

[1] Pacte mondial des Nations Unies, https://www.unglobalcompact.org.

- **Communication :** nous privilégions un dialogue ouvert avec l'ensemble des parties prenantes et assumons nos responsabilités à l'égard de l'environnement, de la société et de la Suisse. Nous communiquons en toute transparence et honnêteté, de manière compréhensible, ciblée et adaptée, vis-à-vis de nos collaborateurs, de nos clients, de nos fournisseurs, de nos partenaires commerciaux, de nos actionnaires, des autorités de surveillance, des acteurs politiques, du public intéressé et des médias.
- **Protection des données :** nous traitons les données de nos collaboratrices et collaborateurs, client·e·s, fournisseurs et partenaires commerciaux avec le plus grand soin et en toute confidentialité. Le traitement de ces données s'effectue exclusivement dans le cadre des dispositions légales et des règlements internes.
- **Sécurité de l'information :** nous traitons les informations et les données avec soin. Nous ne transmettons aucune information confidentielle sur login, leurs client·e·s, fournisseurs et partenaires commerciaux à des tiers et utilisons pour le stockage interne ou confidentiel d'informations ou de données uniquement les services informatiques de login prévus contractuellement.

2.4. Gestion des liens d'intérêt et des gratifications

- **Conflits d'intérêts :** nous évitons toutes les situations dans lesquelles les intérêts personnels sont en contradiction avec l'accomplissement des tâches au sein de l'entreprise et nous ne faisons pas concurrence à l'entreprise. Si un conflit d'intérêts survient, ou en cas d'incertitude, nous en informons immédiatement et spontanément notre supérieur hiérarchique.
- **Corruption :** nous ne tolérons aucune forme de corruption. Les gratifications telles que cadeaux, invitations, paiements, faveurs ou autres avantages de ou à l'attention de tiers sont interdites. Les exceptions relatives aux gratifications modiques sont réglées dans les directives internes.

2.5. Gestion de la concurrence

- **Droit de la concurrence :** nous ne concluons aucune entente avec des concurrents ou partenaires commerciaux visant ou suscitant une restriction illicite à la concurrence. Nous n'entravons en rien l'activité de nos concurrents et n'exploitons nullement nos partenaires commerciaux.
- **Attribution de mandats :** dans le cadre de l'attribution de mandats, nous respectons les prescriptions légales pertinentes et les règles internes correspondantes. Nous traitons tous les soumissionnaires et fournisseurs de manière équitable et assurons une procédure juste et transparente.

2.6. Gestion des biens

- **Biens appartenant à des tiers :** nous respectons les biens appartenant à des tiers. Nous observons en particulier les dispositions légales applicables à l'utilisation de la propriété intellectuelle de tiers.
- **Biens appartenant à login :** nous manions avec soin les outils de travail, équipements et autres biens appartenant à login. Nous utilisons les outils et supports de travail mis à notre disposition exclusivement à des fins commerciales ou moyennant une autorisation. Nous ne tolérons aucune utilisation abusive et aucun dommage intentionnel. Nous veillons par ailleurs à la protection adéquate et au respect par les tiers de la propriété intellectuelle de login.

2.7. Gestion des finances

- **Blanchiment d'argent :** nous respectons les obligations légales en matière de prévention du blanchiment d'argent.
- **Fiscalité :** nous respectons les prescriptions fiscales en vigueur. Nous ne soutenons aucune opération de soustraction d'impôt ou d'escroquerie fiscale par nos collaborateurs,

clients, fournisseurs, partenaires commerciaux ou pour des tiers.

- **Présentation des comptes :** nous nous efforçons d'établir une présentation des comptes correcte dans le respect des principes reconnus. Nous assurons une représentation financière correcte des activités et des opérations commerciales.
- **Indemnités :** le respect des directives en matière de subventions est notre priorité absolue. Nous veillons à l'application correcte des dispositions légales et réglementaires.

2.8. Gestion de l'environnement

- **Climat et énergie :** nous contribuons de manière significative à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous augmentons notre efficacité énergétique et misons sur les énergies renouvelables.
- **Gestion des ressources :** nous nous procurons et nous utilisons les ressources de manière économique, efficace, responsable et écologique. En collaboration avec nos partenaires et fournisseurs, nous organisons l'ensemble de notre chaîne de création de valeur dans le respect de l'environnement et conservons autant que possible les matériaux dans le cycle des matières. • Droit de l'environnement : nous observons les lois et standards en vigueur en matière d'environnement.
- **Droit de l'environnement :** nous observons les lois et standards en vigueur en matière environnementale.

3. Service d'alerte de compliance confidentielle («Whistleblowing»)

La login ne tolère aucune infraction aux dispositions légales, à leur code de conduite interne ou aux autres règlements en vigueur. Les infractions sont sanctionnées conformément aux dispositions légales et contractuelles en vigueur et peuvent conduire à une résiliation de la relation contractuelle existante et/ou à des procédures pénales.

Les collaboratrices et collaborateurs signalent les manquements présumés ou constatés au présent code de conduite ou aux autres règles internes ainsi que tout acte illicite au supérieur hiérarchique. En outre, le service d'alerte de compliance confidentielle des CFF (adresse du site Internet : compliance.cff.ch) est également à disposition pour les signalements venant de collaborateurs, client·e·s, fournisseurs et partenaires commerciaux de login. Les cas annoncés sont traités et examinés selon un processus standardisé de manière confidentielle, avec la possibilité pour l'auteur de l'annonce de demeurer anonyme. Les manquements signalés sont examinés selon un processus standardisé.

Les collaboratrices et collaborateurs qui signalent en toute bonne foi des manquements présumés ou avérés n'ont pas à craindre d'éventuels préjudices.

Doris Matyassy
Présidente du Conseil d'administration

Michael Schweizer
Directeur